

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 14 MARS 2013

DECISION

Numéro 13 – 03 – 019

Décision 1 : Transfert en pleine propriété de biens auprès du SDIS.

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire s'est réuni le jeudi 14 mars 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (3 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président).

Étaient excusés : Madame Nadia Sémache ; Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Vice - Président :

Comme le conseil d'administration l'a décidé, le SDIS sollicite le transfert en pleine propriété des bâtiments existant lorsqu'il a engagé des travaux de rénovation ou de restructuration. Il sollicite également cette procédure concernant le terrain d'assiette lorsqu'un nouveau bâtiment est construit. Un acte administratif pourrait être ainsi établi pour le transfert en pleine propriété des terrains d'assiette des centres d'incendie et de secours de Saint-Etienne Séverine et de Saint Just en Chevalet.

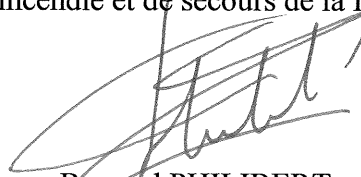
**Vu le rapport présenté par le Vice-président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau autorise le Président à signer l'ensemble des pièces des actes administratifs concernant les procédures transfert de propriété des terrains d'assiette des centres d'incendie et de secours de Saint-Etienne Séverine et de Saint Just en Chevalet.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT